

Projet jeunes arbitres pour l'avenir :

Proposition de modification de l'article du statut et du ROI article 340

Proposition :

- être âgé de 16 ans (âge réel) ou moins et de 55 ans (âge réel) au plus ;

Motivation :

Permettre aux jeunes arbitres de progresser techniquement afin de pouvoir diriger des matchs à un niveau supérieur dans un délai plus court, accompagnés par des arbitres expérimentés.

Proposition :

1. La hiérarchie des arbitres comprend les grades suivants : jeunes, candidat, régional, provincial, fédéral, **national**, international, honoraire. Les conditions pour être :

Motivation :

Insertion du niveau national après le grade fédéral (FVWB). Cette précision manquait pour assurer une clarté et une cohérence dans la répartition des niveaux d'arbitrage.

Au nom de la CFA :

Christian Nogara

Responsable Cellule Arbitrage FVWB

Fédération Volleyball Wallonie Bruxelles

